

BUDGET COMMUNAL 2010 : 5 150 000 €

Lors du conseil municipal du 1er avril 2010, le budget primitif 2010 a été adopté à l'unanimité. Il s'élève à 5,15 millions d'euros (M€) soit :

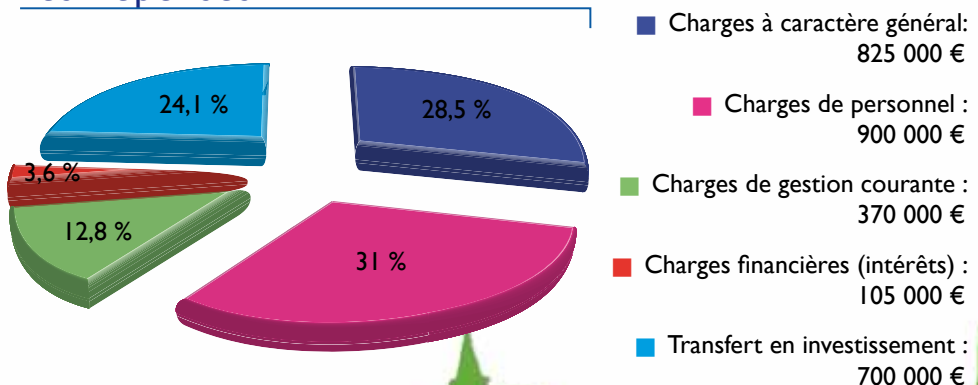
- Section de fonctionnement : 2,9 M€ (56 %)
- Section d'investissement : 2,25 M€ (44 %)

Pour la 5ème année consécutive, les taux communaux d'imposition sont maintenus constants et restent nettement inférieurs aux taux moyens des communes de même importance aussi bien dans le département qu'au plan national.

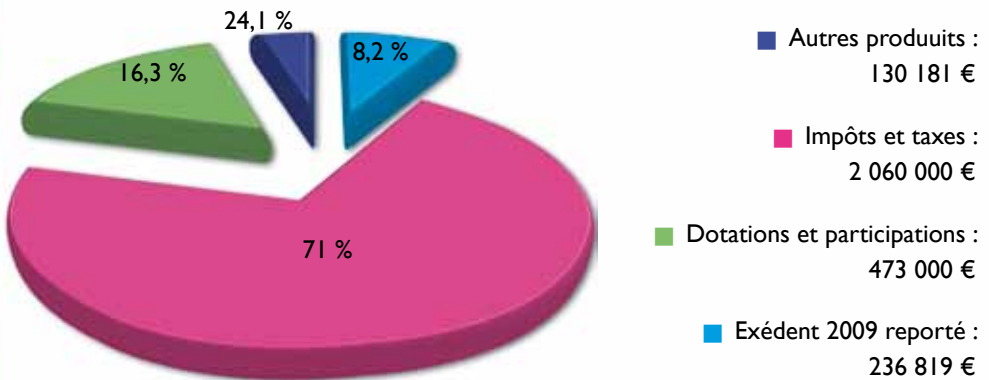
	Saint-Aunès 2010	Départemental 2009	National 2009
Taxe d'habitation	10,87	18,32	14,97
Taxe foncier bâti	14,12	26,73	19,32

FONCTIONNEMENT : 2 900 000 €

Les dépenses

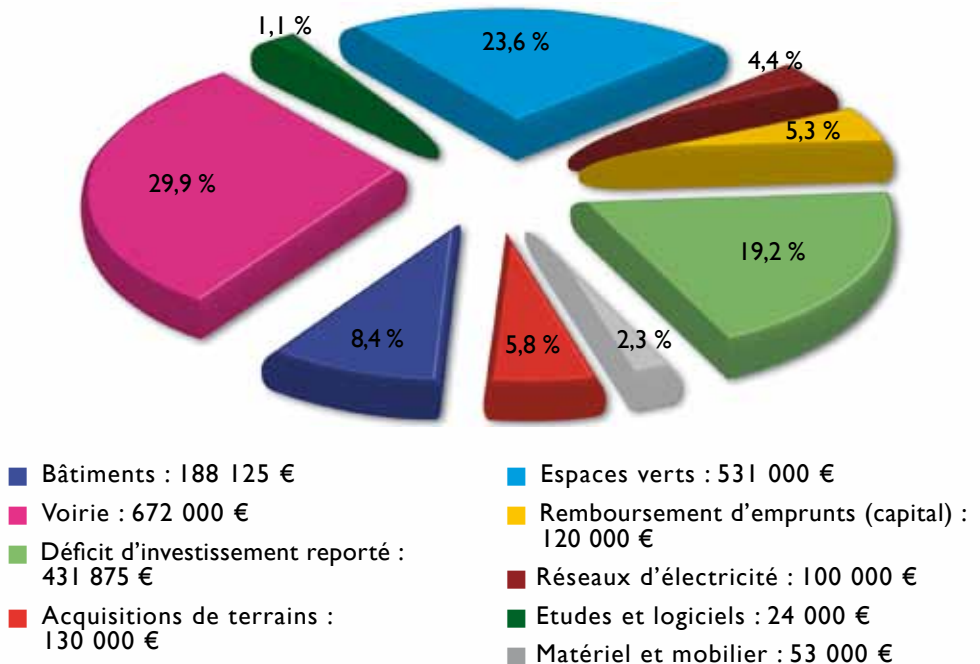


Les recettes

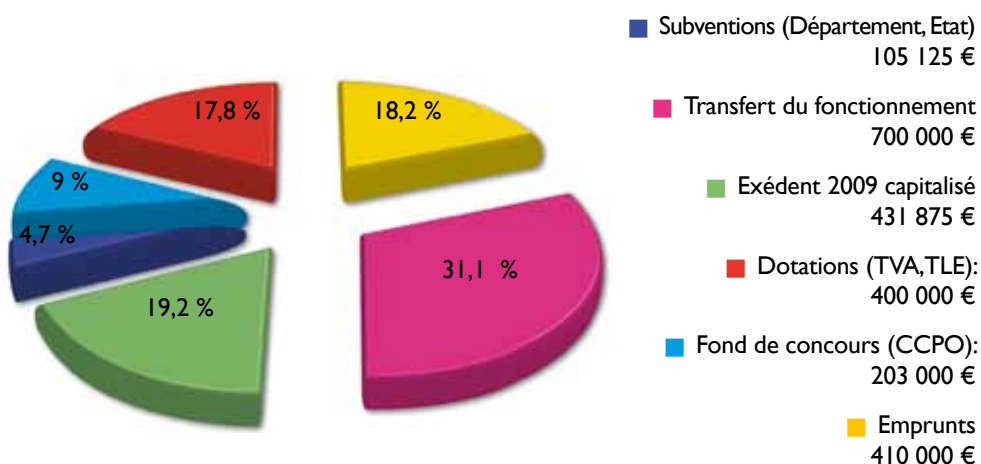


INVESTISSEMENTS : 2 250 000 €

Les dépenses



Les recettes



Les principaux investissements prévus en 2010

Groupe scolaire (façades...)	100 000 €
Eglise (vitraux et électricité)	30 000 €
Accessibilité des bâtiments pour handicapés	21 125 €
Mises aux normes des bâtiments (alarmes...)	20 000 €
Entretien des voiries urbaines et rurales	372 000 €
Avenue du Mas de Sapte	100 000 €
Avenue Bassaget	100 000 €
Impasse du Parc	50 000 €
Place de la médiathèque	30 000 €
Square de la Mairie	361 000 €
Espace Saint-Exupéry	135 000 €
Bassin de l'Escolette	30 000 €
Réseaux électriques	100 000 €
Acquisitions de terrains	130 000 €
Acquisitions de matériels et véhicules	53 000 €

Réforme de la Taxe Professionnelle

Dès 2010, en lieu et place de la Taxe Professionnelle, les entreprises seront soumises à une **Contribution Economique Territoriale (CET)** composée d'une Contribution Foncière des Entreprises (CFE) et d'une Cotisation sur la Valeur Ajoutée de l'Entreprise (CVAE). La CET est plafonnée à 3 % de la valeur ajoutée et l'allègement fiscal global pour les entreprises est évalué à 8 milliards d'euros.

Dans cette réforme, la Taxe Professionnelle perçue antérieurement par la Communauté de Communes du Pays de l'Or (CCPO) est remplacée par un panier de ressources (CFE et autres ressources transférées par l'Etat).

En 2010, année de transition, l'Etat jouera un rôle de chambre de compensation. Il percevra le produit des nouveaux impôts mis à la charge des entreprises et reversera à chaque collectivité territoriale une compensation relais au moins équivalente à la taxe professionnelle 2009.

A partir de 2011, chaque collectivité bénéficiera d'un mécanisme pérenne de garantie de ses ressources grâce à un Fond National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).

En principe, les ressources fiscales de la CCPO ne devraient pas être notablement affectées par la réforme de la Taxe Professionnelle.

Inscriptions scolaires :

- à la Mairie et aux écoles jusqu'aux vacances d'été.
- à la Mairie pour les nouveaux arrivants juillet et août

Rentrée scolaire : jeudi 2 septembre 2010



C | Mairie de Saint-Aunès
O | 1, Place de la Mairie
N | 34130 SAINT-AUNES
T | Tél. : 04 67 87 48 48
A | Fax. : 04 67 87 03 40
C | Site : www.saint-aunes.fr
T | E-mail : accueil@saint-aunes.fr